

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 64 (1984)
Heft: 2

Rubrik: Cours de change et relations franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

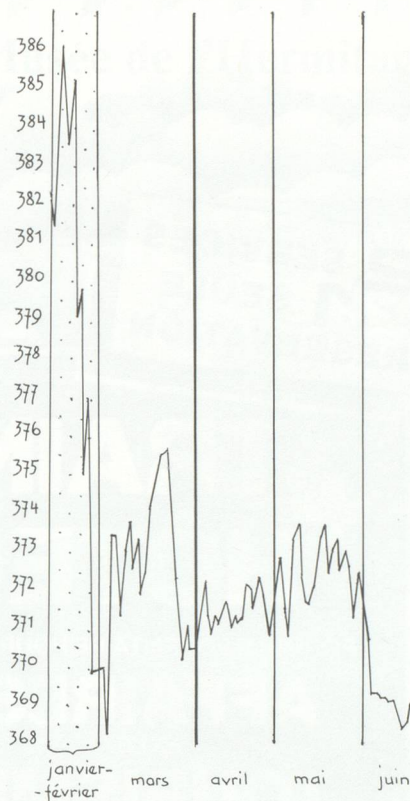
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cours de change et relations franco-suisse



L'évolution du cours du franc français (FF) par rapport au franc suisse (FS) a suivi une courbe légèrement descendante du début mars à la mi-juin 1984. Pendant la période sous revue, le cours le plus élevé (1 FS = 3,7562 FF) était atteint le 21 mars, le plus bas (1 FS = 3,6844 FF) le 14 juin. En ce qui concerne les échanges commerciaux, cette accalmie a permis aux importateurs de produits et services suisses de reprendre leur souffle. Il ne faut pas oublier que l'année avait commencé avec un taux de 3,8250 FF pour 1 FS.

Ce dernier cours était déterminant, rappelons-le, pour la déclaration de « l'impôt sur les grandes fortunes », qui devait être présentée le 18 juin. Bien que la franchise de 3 millions de FF au 1^{er} janvier 1982 ait été portée à 3,2 millions au 1^{er} janvier 1983 et à 3,4 millions au 1^{er} janvier 1984, on constate que cette « adaptation à la valeur réelle » du patrimoine est très insuffisante dès lors que le patrimoine imposable se situe en Suisse. Si, par exemple, il atteint 2 millions de FS, la part imposable au titre de l'IGF convertie en FF au cours de change du 1^{er} janvier était de 3,36 millions de FF en 1982, de 3,54 millions en 1983 et elle sera même de 4,26 millions au titre de l'IGF exigible en 1984. L'augmentation de la partie imposable sur un patrimoine situé en Suisse et d'une valeur inchangée de deux millions suisses est par conséquent de 26 % en trois ans.

*Un organisme immobilier
conçu et structuré pour*

**VENDRE — ACHETER
GÉRER — LOUER**

tous biens immobiliers



NEVEU & Cie

75016 PARIS

**103, bd de Montmorency
16 (1) 743-96-96**

Président-Directeur Général : Xavier BRUN.

lacombe

***L'Express depuis toujours,
SUISSE, AUTRICHE, ALLEMAGNE.***

LYON

Z.I. de Tharabie
St Quentin Fallavier
38290 La Verpillière
tél. (74) 94.57.42

PARIS

Centre Routier International
Bât. D 89
93350 Aéroport du Bourget
tél. (1) 837.60.27

BELLEGARDE

51, avenue St Exupéry
01202 Bellegarde
tél. (50) 48.01.05

CHAMBÉRY

169, rue du Docteur Vernier
73000 Chambéry
tél. (79) 69.58.54